

Comment saisir une prime soumise ou non à CPS ou à CST dans la version V24 de Paie-facile

Saisie d'une prime soumise ou non à CPS ou à CST :

Cliquer sur le bouton les cotisations du fichier Paie-facile Salaires ou sur le fichier de votre salarié et Cliquer sur le bouton la CST et Primes...

CPS - régime des salariés
Tableau des plafonds mensuels de rémunération soumises à cotisations et des taux de cotisations

Secteur	Branches	FSR Exception.	Prestations familiales	A.V.T.S.	Accidents du Travail	Retraite Tranche A	Fonds Social Retraite	Retraite Tranche B	Assurance Maladie	Formation continue
6	Commerce de produits, services divers	1,00%	3,43%	0,00%	0,48%	23,53%	0,00%	17,43%	14,94%	0,50%
Planchers mensuels		100 000	0	0	0	0	0	264 000	0	0
Plafonds mensuels		486 000	750 000	195 000	3 000 000	264 000	264 000	520 000	10 000 000	10 000 000

Taux de cotisations

Répartition des quotes-parts

La CST et Primes soumise ou non à CST et CPS

Puis paramétrer la prime souhaitée. Exemple avec la prime pouvoir d'achat.

Revenus ou Primes exonérés de CST et/ou CPS	Nature CST	Cot. CST	Cot. CPS
Prime pouvoir d'achat	1	non	non

Et dans la fiche de salaire, après avoir sélectionné la prime pouvoir d'achat, vous pouvez observer que celle-ci n'est pas soumise à la CPS et à la CST.

	Salaire	Taux (infos)	Nombre heures
Salaire de base	200 000		169
Prime d'ancienneté			
Prime pouvoir d'achat	50 000		
Avantage en nature			
Salaire total brut	250 000		
Total brut soumis à CPS	200 000	Total heures	169
Total brut soumis à CST	200 000		

N'oubliez pas vos sauvegardes ! Bonne saisie.

Arnaud LOZINGUEZ
Auteur de Paie-facile